

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection au titre du code de l'environnement

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Unité Départementale de Saône-et-Loire	Mission Déchets															
Noms des inspecteurs : Marc LESCOUET et Céline LEROUX Date de l'inspection : 13 septembre 2016 Type d'inspection : <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> approfondie</td> <td>ou</td> <td><input type="checkbox"/> courante</td> <td>ou</td> <td><input type="checkbox"/> ponctuelle</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> inopinée</td> <td>ou</td> <td><input type="checkbox"/> annoncée</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> planifiée</td> <td>ou</td> <td><input type="checkbox"/> circonstancielle</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		<input type="checkbox"/> approfondie	ou	<input type="checkbox"/> courante	ou	<input type="checkbox"/> ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> inopinée	ou	<input type="checkbox"/> annoncée			<input type="checkbox"/> planifiée	ou	<input type="checkbox"/> circonstancielle		
<input type="checkbox"/> approfondie	ou	<input type="checkbox"/> courante	ou	<input type="checkbox"/> ponctuelle												
<input checked="" type="checkbox"/> inopinée	ou	<input type="checkbox"/> annoncée														
<input type="checkbox"/> planifiée	ou	<input type="checkbox"/> circonstancielle														
Détail des circonstances : Contrôle des conditions d'exploitation de l'unité mobile de traitement des lixiviats																
Établissement : SMET 71 - « Sur les Bois ». Commune : CHAGNY 71150. Autorisation Priorité : Prioritaire Activité : Installation de stockage de déchets non dangereux.																
Liste des installations inspectées : / Thèmes : Suivi de l'exploitation de l'unité mobile de traitements des lixiviats. Référentiel de l'inspection : Arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux. Arrêté préfectoral n° DLPE/BENV-2015-208-1 du 27 juillet 2015.																
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : Madame COULON – Directrice administrative SMET Nord Est. Madame BLIND – Directrice technique SMET Nord Est.																
Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection : <p>Pour pallier à l'arrêt de la centrale de valorisation du biogaz, consécutif à un incendie survenu le 09 mai 2016, et au retard pris pour son redémarrage, l'exploitant a sollicité monsieur le préfet pour exploiter temporairement une station mobile de traitement des lixiviats associée à des équipements de valorisation du biogaz.</p> <p>Lors de la visite d'inspection cette unité n'était déjà plus présente sur le site, la centrale de valorisation connexe à l'installation de stockage de déchets non dangereux, réparée, ayant redémarré vers fin juillet. L'exploitant n'a pas informé l'inspection du retour à la normale des conditions d'exploitation.</p> <p>La campagne de traitement des lixiviats par cette unité qui s'est déroulée du 01 juillet au 18 juillet 2016 a permis le traitement d'environ 2 000 m³ de lixiviats. Par ailleurs 434 m³ de concentrats ont été dirigés vers des installations d'élimination et environ 1 500 m³ de perméats ont pu être évaporés au travers des gaz de l'unité de combustion du biogaz.</p> <p>Le bilan global de cette opération, accompagné des résultats d'analyses pratiqués lors de cette campagne, est à transmettre à l'inspection avec tous les commentaires utiles à leur compréhension.</p> <p>Les bordereaux de suivi des déchets émis par l'exploitant pour la prise en charge des concentrats concernent des déchets dangereux et des déchets non dangereux suivant l'installation de destination. Ils font référence d'une part au code 19 08 08* avec délivrance d'un CAP et d'autre part au code 19 07 03 sans délivrance de CAP. L'exploitant ne dispose pas des informations relatives à la connaissance de la composition des concentrats ayant pu conduire à deux classements différents.</p>																

Suites envisagées :

Observations à traiter par courrier.

Liste des documents établis suite à la visite :

Lettre à l'exploitant.

Le rédacteur	Le vérificateur	L'approbateur
A Mâcon, le 15 septembre 2016 L'inspectrice de l'environnement <i>Signé</i> Marc LESCOUET	A Mâcon, le 15 septembre 2016 Le responsable de l'unité départementale de Saône-et-Loire <i>Signé</i> Patrice CHEMIN	A Besançon, le 15 septembre 2016 Le responsable du département risques chroniques <i>Signé</i> Franck NASS